



Mairie de St-Julien

## Compte-rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le onze janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents :

Bérard Jacky, Caserta Carole, Fabre Nancy, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Pascal Alain, Schneyder Lætitia, Vallier Jean-Claude, Vialet Baptiste.

Deux conseillers étaient absents et excusés :

Bermond Gilbert (procuration à J.C.Vallier), Serri Jean (procuration à L.Schneyder).

Secrétaire de séance : Alain Pascal.

### Le Maire ouvre la séance à 14h30.

#### \* **Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017.**

Le Maire indique que le compte-rendu du C.M. de 15 décembre 2017 n'a pas donné lieu à des remarques des élus et propose que le Conseil l'adopte définitivement.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.**

#### \* **Convention avec ENEDIS**

ENEDIS a demandé à la commune l'autorisation pour l'installation d'une armoire de coupure de type AC3M.

La parcelle concernée est la ZA4, territoire de Monbrand, affectée à la commune de St-Julien lors des opérations de remembrement.

Après contact avec la Mairie de Montbrand, la Mairie de St Julien a été informée que la parcelle de 400 m<sup>2</sup> était traversée par la canalisation d'éthylène (Transalpes), et que 398 m<sup>2</sup> de cette parcelle font déjà l'objet d'une main mise de la Société Transalpes. Il est donc difficile de signer la Convention proposée par Enedis sans que TransAlpes donne un avis favorable à Enedis.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une Convention pour la mise à disposition d'une surface de 15 m<sup>2</sup>, prélevés sur la parcelle ZA4 située au DRESQ (05140 Montbrand), dont la superficie totale est de 400 m<sup>2</sup>, sous réserve que Enedis et Transalpes aient convenu ensemble que la demande d'Enedis était compatible avec la présence de Transalpes sur la parcelle ZA4.

**Le Conseil donne son accord au maire (unanimité).**

#### \* **Echange de terrain vec la SCI Le Rose**

Monsieur et Madame Castaldi ont accepté d'échanger une portion de chemin rural, traversant leur parcelle ZC3, avec la voie communale déclassée, suite à enquête publique préalable.

Un premier bornage, réalisé par le cabinet Bontoux, avait délimité la surface de la voie communale cédée par la commune à 45a78ca. Mais il n'était pas prévu de surface communale permettant au chasse-neige de faire demi-tour sur le chemin du Rose, au moment où il atteignait la portion de voie communale déclassée.

Le cabinet Bontoux a refait un nouveau bornage, tenant compte de cet impératif. Mais il a renommé la parcelle, initialement appelée parcelle ZC13, en parcelle ZC17.

Le cabinet Bontoux a omis de signaler clairement par courrier ce changement de désignation. C'est le notaire qui a découvert l'anomalie au moment de finaliser l'acte notarié, fin décembre 2017.

Le Maire demande donc au conseil d'annuler la délibération précédente, numérotée 2017-08, votée le 17 février 2017, et de l'autoriser à céder à la SCI le Rose la nouvelle parcelle ZC17, telle que délimitée par le Cabinet Bontoux. La surface de cette parcelle est de 41a 49 ca.

**Le Conseil autorise le Maire à échanger la parcelle ZC17 qui sera cédée à la SCI Le Rose, avec la portion de chemin rural traversant la parcelle ZC3, propriété de la dite SCI (unanimité).**

### **\* Mandatement des dépenses d'investissement 2017 sur le BP 2018**

M. Marchand, comptable du Trésor nous a précisé que, avant le vote du budget primitif 2018, il était possible, sous réserve de l'accord du Conseil communal, de payer les factures d'investissement 2017 sur le budget 2018.

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement 2017 sur le budget 2018 avant que ce budget 2018 ne soit voté.

**Avis favorable du Conseil Municipal (unanimité).**

### **\* Pont de Baumugnes : demandes de subvention**

Le Maire indique que des demandes de subvention peuvent être faites pour réparer et conforter la rive gauche de la rivière Buëch. Il lui a été indiqué que le CPER (contrat de plan état-région) pouvait être sollicité à hauteur de 50% du montant des travaux, et le Département à hauteur de 30%. Sans préjuger du résultat des demandes....

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire ces demande de subvention, pour des contributions telles que celles indiquées ci-dessus. Le montant HT des travaux est estimé à 80 231,25 €.

**Accord du Conseil à l'unanimité.**

### **\* Appel d'offre éolien**

Le Maire avait souhaité informer l'équipe municipale de l'avancement des discussions avec les différents opérateurs candidats au projet éolien et il avait proposé pour cela une réunion informelle du CM le Vendredi 17/12, à laquelle peu d'élus ont pu assister. Le Maire a donc proposé aux absents une seconde réunion, sur le même thème, en indiquant plusieurs créneaux possibles, dans la semaine précédent Noël. Mais sa proposition n'a pas eu d'écho.

Il regrette donc que les informations qui ont été présentées le 17 Décembre ne l'aient été qu'aux seuls élus qui s'étaient déplacés ce jour là. La discussion sur l'appel à projet et le choix d'un développeur fait donc l'objet de l'ordre du jour du Conseil du 17 Janvier.

Le Maire avait prévu -de manière à ce que le public puisse suivre les explications sur la démarche entreprise- de présenter un nombre important de documents à l'aide du vidéoprojecteur. Les conditions de lecture à l'écran n'étant pas satisfaisantes, il a été demandé que soient distribués des documents papier.

L'impression de ces documents a été compliquée par des mises à jour intempestives des ordinateurs utilisés, et l'opération, en principe de courte durée, a nécessité une interruption de séance de 35 minutes.

Les documents ayant été mis à disposition, la réunion a pu reprendre son cours.

L'appel à projet éolien a suscité 8 réponses. Un groupe de travail avait été mis en place pour aider la commune dans l'analyse des réponses fournies par les candidats. Ce groupe de travail s'est réuni à Veynes, à plusieurs reprises. Il a établi un pré-classement des 8 dossiers envoyés par les candidats. Quatre d'entre eux ont été sélectionnés pour une audition, qui s'est tenue le 7 Décembre 2017. A l'issue des auditions, les candidats ont renvoyé des documents qui validaient les éléments présentés lors de leur audition.

Une réunion s'est tenue le 19 Décembre, qui a conduit à classer en tête deux candidats sur un pied d'égalité, la société Kallista et la société Valorem, et à classer ensuite la société Eole Res, puis la société Vent d'Oc.

Ces classements ont été établis en tenant compte de critères dont les candidats avaient eu connaissance au moment de l'appel à projet.

Le Compte-rendu de la réunion du 19 Décembre a été communiqué aux élus en version papier.

Deux propositions ont mis en avant un engagement participatif important de la commune dans le projet, et deux autres projets sont apparus moins axés sur les aspects participatifs, mais ont proposé des ressources directes importantes pour la commune.

C'est sur les aspects participatifs présentés par la société Valorem, que la discussion a longuement porté.

Sur bien des points, le Maire a répondu aux questions des élus, sur certains autres, le Maire a préféré indiquer que Valorem, si cette société était retenue par le Conseil, viendrait directement apporter les éléments de réponse supplémentaires.

Le Maire a également précisé que le fait de retenir un candidat n'impliquait pas nécessairement qu'il serait finalement chargé du projet éolien : en fonction des éléments que le candidat fournirait à la commune dans une phase de consultations et de discussions indispensables, la commune pourrait décider de confirmer ce choix, et de lui confier le projet éolien, ou alors de décider de s'adresser à l'un des trois autres candidats, ou encore de renoncer au projet.

Le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à entamer des discussion approfondies avec Valorem, pour préciser tous les points restant à débattre. Il indique qu'il demandera rapidement, si le Conseil l'y autorise, à la Société

Valorem de venir présenter son projet, de prendre note des points litigieux que soulèveront les élus, pour pouvoir y apporter les réponses indispensables.

Il indique aussi qu'une réunion sera rapidement organisée avec les habitants, pour leur donner toutes les informations.

Madame Fabre et Monsieur Vialet expriment des réticences sur le projet éolien, indiquant qu'il devrait être possible de trouver des ressources pour la commune sans être conduit à y implanter pour une longue période des « Tours Eiffel », et que la commune a probablement les moyens de fonctionner sans se lancer dans ce projet. Madame Fabre demande d'ailleurs que la commission des finances se réunisse pour examiner la situation financière exacte de la commune.

Après avoir pris acte de toutes les remarques faites, et avoir confirmé que la commission des finances se réunirait comme cela est prévu, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à poursuivre des contacts avec la Société Valorem pour examiner les conditions dans lesquelles un projet éolien pourrait être mis en route sur le territoire communal.

Un tour de table est organisé, Madame Fabre et Monsieur Vialet confirment leur opposition à ce projet, les autres élus présents s'expriment en faveur du projet, ainsi que les élus ayant donné procuration.

Le Maire est donc autorisé à prendre contact avec Valorem pour organiser la suite de la démarche « projet éolien ».

**Résultat du vote : 2 voix contre , 9 voix pour.**

**La séance est levée à 17h25.**